


TAP-NAP

Accompagnement des jeunes en situation de handicap dans les activités périscolaires



TAP-NAP

 Depuis la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) ont vu la mise en place de Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) sensées être accessibles à tous. Or, dans les faits, de nombreuses disparités et inégalités subsistent au sein des départements. Les enfants en situation de handicap ne peuvent plus bénéficier d'un accompagnement spécifique (de type AVS) durant ces temps, même si la situation et leur pathologie le réclameraient. De plus, ces jeunes se voient dès lors, exclus des temps cantine concomitants à ces temps de loisirs.

“

Les activités périscolaires visent à favoriser le développement personnel de l'enfant, de sa sensibilité et de ses aptitudes intellectuelles et physiques, ainsi que son épanouissement et son implication dans la vie en collectivité.

Elles ne doivent pas se limiter à des activités dites d'éveil, mais prendre en compte l'enfant dans toutes ses dimensions et dans son environnement.

OBJECTIFS?

Tap-Nap vise à proposer un accompagnement sécurisant aux jeunes en situation de handicap pendant les temps d'activités périscolaires. Ce dispositif a aussi pour but de soutenir les personnels en charge de ces temps périscolaires face aux difficultés pouvant être engendrées par ces accompagnements.

FONCTIONNEMENT

Tap-Nap est un dispositif associatif qui est financé par l'association des Pupilles de l'Enseignement Publique du Tarn, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et les municipalités du département. Chaque demande bénéficiera d'une étude individuelle et personnalisée, en fonction des besoins exprimés. Tout accompagnement sera assujéti aux moyens disponibles.

Les temps d'activités périscolaires prolongent le service public d'éducation et sont complémentaires à celui-ci.

Elles ont pour vocation de s'adresser à tous les enfants.

Elles doivent rechercher la cohérence et la complémentarité avec le projet d'école. Elles doivent respecter les rythmes de vie des enfants, garantir leur sécurité physique et affective, faciliter leur socialisation et leur permettre de se construire en tant que citoyens.

CONTACT

Un élève à besoin d'un accompagnement pendant les temps périscolaires : **appelez-nous !**

OÙ NOUS TROUVER ?

- **Par courrier :**

Association des PEP 81
32 rue des Carmélites
81 000 ALBI

- **Par téléphone :**

Mobile : 06 52 33 04 85
Bureaux : 05 63 38 73 91

- **Par e-mail :**

lespep81@lespep.org

- **Site web :**

www.lespep81.fr